

Préservez la santé de vos résidents et de votre personnel, rassurez vos visiteurs

À compter du 1er janvier 2023, une surveillance de la qualité de l'air intérieur sera obligatoire au sein des Etablissements recevant du public sensible (ERP), ce qui place les EHPAD au cœur de cette réglementation. **Les polluants qui devront être mesurés sont :** le formaldéhyde, le benzène et le dioxyde de carbone (CO₂).

Vos problématiques métiers :

Particules fines, odeurs tenaces, COV, bactéries, virus, micro-organismes, irritations, infections respiratoires, allergies respiratoires

Pourquoi utiliser un purificateur ?

Vous détruisez les bactéries, les COV, les allergènes et les odeurs (escarres, urine, changes ...).

Vous améliorez le confort du personnel, des résidents et de leurs proches.



Réglementation

Avant le 1er janvier 2023, les établissements concernés sont :

- **Les structures sociales et médico-sociales** rattachées aux établissements de santé visés à l'article L.6111-1 du code de la santé publique ainsi que les structures de soins de longue durée de ces établissements
- **Les établissements sociaux ou médicaux sociaux** mentionnés au 1°, 2°, 4°, 7° et 12° du I de l'article L.312-1, du code de l'action sociale et des familles : ce sont les établissements d'accueil et d'hébergements des enfants et adultes en situation de handicap, les structures d'accueils de mineurs délinquants, les établissements à caractère expérimental.



LE PURIFICATEUR PERMET DE PRÉSERVER LES POUMONS DES RÉSIDENTS.

Ils ne peuvent pas toujours s'oxygéner à l'air libre. Le vieillissement diminue fortement la capacité de l'organisme à combattre les substances toxiques tels que le formaldéhyde, les particules fines, virus, dioxyde de carbone... Ces divers éléments dans l'air provoquent des essoufflements, des toux et des pathologies plus lourdes.



L'EXPERTISE ECOPREF'AIR ACCOMPAGNE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES DE NOMBREUX ACTEURS SUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR. ILS SONT NOMBREUX À NOUS AVOIR FAIT CONFIANCE : COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES PRIVÉES, ÉCOLES, HÔPITAUX...

Trop longtemps négligé, respirer doit devenir notre priorité européenne

Ecopref'Air - 02 44 54 50 73 - 06 77 57 17 82

www.ecopref-air.com - www.vital-air.org - ecoprefair13@gmail.com